



« Totus Tuus »

La Communauté des Fils de Marie

626, route du Sanctuaire, Lac-Étchemin, Québec, CANADA, G0R 1S0
téléphone & télécopieur: (418) 625-3350 ou (418) 625-3334
courriel: offmericroy@yahoo.ca

Prot. n. 18/2006

8 août 2006

Son Excellence Mgr Giuseppe Molinari
Archevêque de L'Aquila
Piazza Duomo, 33
67100 - L'Aquila - Italie

Excellence,

Je vous écris aujourd'hui à la suite de la lettre que vous avez adressée au Père Serge Chamberland le 19 juillet dernier et qu'il m'a communiquée. Depuis bientôt dix ans de silence, il est étrange que vous ayez pris contact directement avec le Père Serge pour l'informer que ses facultés lui étaient retirées vu que son ministère avait pris fin dans le diocèse de Beauvais. Je comprends par cette attitude que vous, Monseigneur, avez peut-être été placé dans une position délicate, laquelle vous obligeait à agir de la sorte et c'est pourquoi la responsabilité de ce geste n'est peut-être pas entièrement vôtre.

Il est quand même très surprenant que ce soit vous qui abordiez la question des facultés avec le Père Serge d'autant plus qu'il était de ceux, parmi les Fils de Marie, qui ont été forcés de quitter l'Italie parce qu'à l'époque vous aviez personnellement refusé de leur donner les facultés nécessaires à leur ministère sacerdotal... Peut-être que Mgr Prendergast ignorait ce fait précis... Pourtant, vous savez pertinemment que vous avez contribué à écrire cette page d'histoire douloureuse pour plusieurs et qui reste gravée dans l'histoire des Fils de Marie. Aujourd'hui, vous ajoutez une nouvelle page qui n'est pas plus lumineuse qu'à l'époque...

Sachant que le Père Serge ne possède plus les facultés pour le diocèse de Beauvais, sachant que vous ne les lui avez pas renouvelées comme le Père Pierre vous l'avait demandé à l'époque, n'aurait-il pas été normal de votre part de les renouveler au moins pour le bien des âmes? Avons-nous lieu de croire, Monseigneur, que vous êtes même disposé à les renouveler? C'est à vous de juger de ce qui est pastoralement souhaitable pour lui et pour le salut des âmes. Quant à nous, nous sommes forcés de constater une fois de plus le genre de «sollicitude» qu'on réserve aux Fils de Marie et surtout aux âmes qui bénéficient de leur service pastoral. Comment pouvez-vous expliquer aux âmes qui ont soif de la grâce de Dieu pareille décision? Si jamais vous l'estimez opportun, j'apprécierais vivement que vous puissiez m'éclairer au moins sur le ou les motifs graves qui peuvent justifier normalement une telle décision pastorale à l'endroit du Père Serge Chamberland.

Je prie à vos intentions et pour l'Église afin qu'un jour l'Amour puisse triompher dans tous les coeurs.

In Christo et Maria,

Père Éric Roy, o.ff.m.
Supérieur général

c.c. Qui de droit